

BULLETIN D'INSCRIPTION

ANNÉE 2024/2025 du 09/09/24 au 15/06/25

1. Coordonnées de l'inscrit

Nom : Prénom :

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Adresse :

Code postal : Ville :

2. Coordonnées du responsable

Nom : Prénom :

Tél domicile ou bureau :

Tél portable :

Email obligatoire :

L'e-mail sert à vous communiquer les événements particuliers et ne sera, en aucun cas, utilisé à des fins commerciales, ni transféré à des tiers.

3. Type d'abonnement choisi Tribu :

Créneau horaires :

Annuel Tarif résident : 343.6€ Tarif extérieur : 429.5€
+ 4€ de création de carte

4. Pièces justificatives à fournir

Feuille de Test Justificatif de domicile

Cadre réservé à l'administration

Dossier enregistré par :

Date d'inscription : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Montant reçu :

Espèces CB Coupons Sport/chèques vacances Chèque
 Pass'sport

5. EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

VALANT NOTICE D'INFORMATION

ARTICLE 1

Seuls les inscrits aux activités aquatiques sont autorisés à y participer en présence d'un encadrant diplômé du [centre aquatique la vague](#).

ARTICLE 2

- Pour être admis en qualité d'adhérent aux activités aquatiques, il est nécessaire d'avoir réglé sa cotisation dont le tarif est fixé par le [centre aquatique la vague](#).
- Le non-paiement de la totalité de la prestation entraînera un refus d'accès au cours
- L'accès aux vestiaires se fait 15 minutes avant le cours.
- En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre un paiement d'un montant de 4€.
- Pour nos formules La Tribu des Nageurs, La Tribu des Apprentis Nageurs, et La Tribu des Bébés Nageurs les horaires et cours sont fixes, pas de possibilité de report ou de récupération, cependant en cas de force majeure, notamment pour des raisons de sécurité, la direction se réserve le droit de modifier ou reporter certaines séances.
- Aucun remboursement ni report ne seront accordés même munis d'un certificat médical.
- Les activités ne fonctionnent pas durant les vacances scolaires et durant les jours fériés (cf. calendrier des activités).
- L'abonné pourra se rétracter du présent contrat dans un délai de 14 jours conformément à l'article L121-21 du code de la consommation. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE 3

L'adhérent des activités aquatiques doit se conformer aux instructions de l'Educateur (diplômé d'Etat), responsable du bon déroulement du cours, tout manquement à ces instructions entraînera la totale responsabilité du client en cas d'accident.

ARTICLE 4

Le [centre aquatique la vague](#), s'engage à fournir tout le matériel nécessaire au cours.

ARTICLE 5

L'adhérent des activités aquatiques s'engage à respecter le règlement intérieur de la piscine dont un exemplaire est affiché.

Le non-respect de ce règlement est sanctionné par divers avertissements donnés par l'Educateur en activité.

Dans les cas de récidives, la sanction sera étudiée par la Direction. Elle pourra aller jusqu'à l'expulsion des cours. Dans les cas graves (vols, injures, manque de respect envers le personnel ou les autres membres) l'adhérent sera expulsé immédiatement et sans remboursement de sa cotisation.

ARTICLE 6

Pour le bon fonctionnement, le [centre aquatique la vague](#) se réserve le droit d'apporter tout additif ou toute modification à ce règlement, les tarifs ou les horaires. Les adhérents en seront tenus informés par affichage.

ARTICLE 7

Ce règlement complète le règlement intérieur.

6. Validation du document

Je déclare voir pris connaissance et accepter les conditions générales d'inscription et m'engage à m'y conformer.

FAIT À

Signature :

DATE